selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE

Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Version: **4.0 fr**

Remplace la version de: 04.03.2024

Version: (3)



date d'établissement: 23.06.2015 Révision: 19.09.2024

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Numéro CAS

Identification de la substance Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N),

anhydre

Numéro d'article 5051

Numéro d'enregistrement (REACH) L'indication des utilisations identifiées n'est pas

nécessaire puisque selon la directive REACH'(< 1 t/a) la substance ne nécessite pas un enregistre-

ment.

10361-37-2

Numéro index dans l'annexe VI du CLP 056-004-00-8

Numéro CE 233-788-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Substance chimique de laboratoire

Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser pour des produits qui sont desti-

nés au contact avec des aliments. Ne pas utiliser pour des fins privés (ménage). Aliments, boissons

et y compris ceux pour animaux.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co. KG Schoemperlenstr. 3-5 D-76185 Karlsruhe Allemagne

Téléphone:+49 (0) 721 - 56 06 0 **Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149 **e-mail:** sicherheit@carlroth.de **Site web:** www.carlroth.de

Personne compétente responsable de la fiche de

données de sécurité:

Division sécurité au travail et protection de l'envi-

ronnement

e-mail (personne compétente): sicherheit@carlroth.de

Fournisseur (importateur): ROTH SOCHIEL E.U.R.L.

3, rue de la Chapelle 67630 Lauterbourg +33 3 88 94 82 42

nfo@carlr

info@carlroth.fr www.carlroth.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Rue	Code pos- tal/ville	Téléphone	Site web
Centre Antipoison et de Toxico- vigilance Hôpital Fernand WIDAL	200 rue du Faubourg Saint Denis	75475 Paris Cedex 10	+ 33 (0)1 45 42 59 59	www.centres-an- tipoison.net

France (fr) Page 1 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

1.5 Importateur

ROTH SOCHIEL E.U.R.L. 3, rue de la Chapelle 67630 Lauterbourg France

Téléphone: +33 3 88 94 82 42

Téléfax: -

e-Mail: info@carlroth.fr **Site web:** www.carlroth.fr

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru- brique	Classe de danger	Catégo- rie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	Toxicité aiguë (orale)	3	Acute Tox. 3	H301
3.1I	Toxicité aiguë (inhalation)	4	Acute Tox. 4	H332

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

Danger

Pictogrammes

GHS06



Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion H332 Nocif par inhalation

Conseils de prudence

Conseils de prudence - prévention

P260 Ne pas respirer les poussières

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Conseils de prudence - intervention

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un mé-

decin

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger** Pictogramme(s) de danger:



France (fr) Page 2 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

H301 Toxique en cas d'ingestion.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P301+P310

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 10 ml

Mention d'avertissement: Non requis

Pictogramme(s) de danger:



Non requis Mentions de danger: Conseils de prudence: Non requis

2.3 **Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**

Nom de la substance Baryum chlorure

Formule moléculaire BaCl₂

208,2 g/mol Masse molaire No CAS 10361-37-2

No CE 233-788-1

No index 056-004-00-8

Substance, Limites de concentrations spécifiques, facteurs M, ETA

Limites de concentrations spéci- fiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposi- tion
-	-	118 ^{mg} / _{kg}	oral

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours



Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

Après inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

Page 3 / 16 France (fr)

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement! eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec, poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl), Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Pour les non-secouristes

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts. Ramasser mécaniquement.

France (fr) Page 4 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

Référence à d'autres rubriques 6.4

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1

Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considération des autres conseils:

Garder sous clef.

Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle 8.1

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identifi- cateur	VME [mg/m	VLCT [mg/m	VP [mg/m ³]	Men- tion	Source
EU	baryum, composés so- lubles	10361-37- 2	IOELV	0,5			Ва	2006/15/CE
FR	baryum, composés so- lubles	10361-37- 2	VME	0,5			Ва	INRS

Mention

Ba VLCT Exprimé en Ba (baryum)

Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

VME

VP

Page 5 / 16 France (fr)

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Valeurs relatives à la santé humaine

DNEL pertinents et autres seuils d'exposition					
Effet	Seuil d'expo- sition	Objectif de protec- tion, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposition	
DNEL	8,8 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets systé- miques	
DNEL	43,2 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systé- miques	

Valeurs relatives pour l'environnement

PNEC pertinents et autres seuils d'exposition					
Effet	Seuil d'expo- sition	Organisme	Milieu de l'environne- ment	Durée d'exposition	
PNEC	174 ^{µg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)	
PNEC	94,3 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)	
PNEC	908 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)	
PNEC	314,9 ^{mg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage





Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau





protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Les temps sont des valeurs approximatives à partir de mesures à 22 ° C et de contact permanent. L'augmentation des températures due à des substances chauffées, à la chaleur corporelle, etc., ainsi qu'une réduction de l'épaisseur effective de la couche par étirement peuvent entraîner une réduction considérable du temps de pénétration. En cas de doute, contactez le fabricant. Avec une épaisseur de couche environ 1,5 fois supérieure / inférieure, le temps de passage respectif est doublé / réduit de moitié. Les données s'appliquent uniquement à la substance pure. Transférés dans des mélanges de substances, ils ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

• type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

• épaisseur de la matière

>0,11 mm

France (fr) Page 6 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Protection respiratoire





Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique solide

Forme cristalline

Couleur blanc
Odeur inodore

Point de fusion/point de congélation >600 °C à 1.003 hPa (ECHA)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

1.560 °C à 1.013 hPa

Inflammabilité non combustible

Limites inférieure et supérieure d'explosion non pertinent (solide)

Point d'éclair ne s'applique pas

Température d'auto-inflammabilité non déterminé

Température de décomposition non pertinent

(valeur de) pH 5-8 (en solution aqueuse: $50 \, {}^{9}/_{l}$, $20 \, {}^{\circ}$ C)

Viscosité cinématique non pertinent

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau 375 g/_l à 20 °C

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): non pertinent (inorganique)

Pression de vapeur non déterminé

Densité et/ou densité relative

Densité 3,86 g/_{cm³} à 20 °C

France (fr) Page 7 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Densité de vapeur relative non pertinent (solide)

Densité globale 1.350 kg/_{m³}

Caractéristiques des particules Il n'existe pas de données disponibles.

Autres paramètres de sécurité

Propriétés comburantes aucune

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger

physique:

classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité: Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Comburants, Réducteurs, Acides, Trifluorure de brome

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë					
Voie d'exposi- tion	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
oral	LD50	118 ^{mg} / _{kg}	rat		TOXNET

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

France (fr) Page 8 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

• En cas d'ingestion

diarrhée, vomissements, douleurs abdominales, nausée

• En cas de contact avec les yeux

cause une irritation légère à modérée

• En cas d'inhalation

toux, effets irritants, difficultés respiratoires

• En cas de contact avec la peau

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées

Autres informations

Autres effets néfastes: Effondrement circulatoire, Arythmies cardiaques, Dyspnée

11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0.1\%$.

11.3 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)				
Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'ex- position
LC50	>3,5 ^{mg} / _l	poisson	ECHA	96 h
ErC50	>1,15 ^{mg} / _l	algue	ECHA	72 h

France (fr) Page 9 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Toxicité aquatique (chronique)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'ex- position
EC50	>1.000 ^{mg} / _l	micro-organismes	ECHA	3 h
NOEC	≥100 ^{mg} / _I	poisson	ECHA	33 d
LOEC	>100 ^{mg} / _l	poisson	ECHA	33 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

FBC	68,4 (ECHA)
100	00,4 (2011)

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Des emballages complètements vides peuvent être recyclés.

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux

HP 6 toxicité aiguë

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

France (fr) Page 10 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN 1564
Code IMDG UN 1564
OACI-IT UN 1564

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN COMPOSÉ DU BARYUM, N.S.A.
Code IMDG BARIUM COMPOUND, N.O.S.
OACI-IT Barium compound, n.o.s.

Nom technique Baryum chlorure

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 6.1
Code IMDG 6.1
OACI-IT 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III
Code IMDG III
OACI-IT III

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises

dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

14.8 <u>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</u>

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Désignation officielle COMPOSÉ DU BARYUM, N.S.A.

Mentions à porter dans le document de bord UN1564, COMPOSÉ DU BARYUM, N.S.A., (Baryum

chlorure), 6.1, III, (E)

Code de classification T5 Étiquette(s) de danger 6.1



Dispositions spéciales (DS) 177, 274, 513, 587, 802(ADN)

Quantités exceptées (EQ) E1

France (fr) Page 11 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Quantités limitées (LQ)5 kgCatégorie de transport (CT)2Code de restriction en tunnels (CRT)ENuméro d'identification du danger60

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Désignation officielle BARIUM COMPOUND, N.O.S.

Mentions à porter dans la déclaration de UN1564, BARIUM COMPOUND, N.O.S., (Barium-

l'expéditeur (shipper's declaration) chlorid), 6.1, III

Polluant marin -

Étiquette(s) de danger 6.1

Dispositions spéciales (DS) 177, 223, 274

Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 kg
EmS F-A, S-A

Catégorie de rangement (stowage category) A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Désignation officielle Barium compound, n.o.s.

Mentions à porter dans la déclaration de UN1564, Barium compound, n.o.s., (Bariumchlo-

l'expéditeur (shipper's declaration) rid), 6.1, III

Étiquette(s) de danger 6.1

Dispositions spéciales (DS) A3, A82

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 10 kg

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

pas énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats pas énuméré

France (fr) Page 12 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Directive Seveso

20	2012/18/UE (Seveso III)				
1	No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'applica- tion des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes	
		pas attribué			

Directive Decopaint

Teneur en COV	0 %
Teneur en COV	0 g/l

Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	0 %
Teneur en COV	0 g/l

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)				
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Énumé- ré dans	Remarques
Baryum chlorure	Métaux et leurs composés		a)	

Légende

a) _

Liste indicative des principaux polluants

Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs pas énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

pas énuméré

Règelement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS) pas énuméré

Règelement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

pas énuméré

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

pas énuméré

Autres informations

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

France (fr) Page 13 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
EU	ECSI	la substance est répertoriée
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée
JP	CSCL-ENCS	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
MX	INSQ	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TR	CICR	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée (ACTIVE)
VN	NCI	la substance est répertoriée

Légende

AIIC CICR CSCL-ENCS DSL Australian Inventory of Industrial Chemicals Chemical Inventory and Control Regulation List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS) Liste intérieure des substances (LIS) CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

ECSI

Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China National Inventory of Chemical Substances **IECSC**

INSQ

Korea Existing Chemicals Inventory
National Chemicals Inventory
National Chemical Inventory
New Zealand Inventory of Chemicals
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Substances enregistrées REACH
Taiwan Chemical Substance Inventory
Tavis Substance Control Act KECI NCI NZIoC

REACH Reg. TCSI

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécuri- té
2.2		Étiquetage de paquets dont le contenu n'ex- cède pas 125 ml: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Étiquetage de paquets dont le contenu n'ex- cède pas 10 ml	oui
2.2		Mention d'avertissement: Non requis	oui

Page 14 / 16 France (fr)

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécuri- té
2.2		Pictogramme(s) de danger:	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Mentions de danger: Non requis	oui
2.2		Conseils de prudence: Non requis	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées	
2006/15/CE	Directive de la Commission établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition pro- fessionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de naviga- tion intérieures	
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de naviga- tion intérieure (ADR/RID/ADN)	
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)	
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges	
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
COV	Composés Organiques Volatils	
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IA- TA/DGR)	
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)	
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée	
ED	Perturbateur endocrinien	
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)	
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)	
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin	
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
IATA	Association Internationale du Transport Aérien	
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des mar- chandises dangereuses pour le transport aérien)	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dange- reuses)	
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 6443)	

France (fr) Page 15 / 16

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Baryum chlorure ROTI®METIC 99,999 % (5N), anhydre

numéro d'article: 5051

Abr.	Description des abréviations utilisées	
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle	
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une sub- stance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée	
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée	
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)	
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)	
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des sub- stances dans l'Union européenne	
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)	
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008	
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale	
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)	
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique	
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)	
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)	
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses	
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies	
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)	
VLCT	Valeur limite court terme	
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition	
VP	Valeur plafond	
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)	

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France (fr) Page 16 / 16